



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

SI-21

Actualisation de l'information

Juill. 2026



Intégrité des systèmes et des données

System and Information Integrity

SI-21 – Actualisation de l'information (PbM-)

Énoncés :

Actualiser [Affectation : information définie par l'organisation] [Affectation : fréquences définies par l'organisation] ou générer l'information sur demande et la supprimer lorsqu'elle n'est plus nécessaire.

Responsable : Aucun

Discussion :

Conserver l'information plus longtemps que nécessaire accroît la valeur de cette dernière et en fait une cible de choix pour les adversaires. Conserver l'information pour le délai minimal nécessaire pour soutenir les fonctions liées à la mission ou aux activités de l'organisation réduit la possibilité que des adversaires arrivent à compromettre, à capturer et à exfiltrer l'information.